Améliorer la gestion des déchets organiques en restauration collective

Conseil Général de l'Aisne

Auteur :

2 rue Paul Doumer
2000 Laon
Voir le site internet
Julien Fourreaux
jfourreaux@aisne.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Les déchets issus de la restauration collective peuvent représenter jusqu'à 80% des quantités d'ordures ménagères produites par un établissement scolaire. Les déchets sont pourtant aisément valorisables par le processus naturel de compostage.

Le Conseil Départemental souhaite mener une réflexion sur la réduction du gaspillage alimentaire et sur le compostage pour permettre aux collèges, dont il a la charge, de réduire leurs productions de déchets organiques.

Cette réflexion a été initiée avec la réalisation d'une étude sur la gestion des déchets organiques produits par les collèges et une première expérimentation de compostage autonome sur le collège de Braine. La réflexion a été généralisée et a également intégré une approche de la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Généraliser les réflexions sur le gaspillage alimentaire et le compostage autonome des déchets organiques dans la restauration collective dont le Conseil Départemental est en charge.

- Diffuser les bonnes pratiques vers les structures de restauration collective ne dépendant pas du Conseil général.

Résultats quantitatifs

Depuis le début de l'accompagnement, 9 porteurs de projets ont mis en place un compostage autonome.

Les actions effectives sont au nombre de 6. Les partenaires actifs sont le Collège de Montcornet (02340), le collège Jean Racine de Château-Thierry (02400), le Collège Max Dussuchal à Villers-Cotterêts (02600), les deux collèges de Villers Cotterêts (02600) et le Collège de Belleu, des groupes d'éco-citoyens dans 3 Etablissements Départementaux de l'Enfance et de la Famille, basées à Saint-Quentin, à Soisson et à Laon.

Nous avons rencontré des difficultés de mise en oeuvre au collège de Braine, dont la technique de compostage n'était pas adaptée au mode de fonctionnement de l'établissement scolaire. Il est question de trouver une solution alternative déjà approuvée pour perpétuer les ambitions initiales.

Résultats qualitatifs

L'animateur du plan conseille les collèges quant aux déchets qu'il est préférable de composter. Les facteurs pris en compte peuvent être la superficie d'espaces verts gérée par l'établissement, le nombre de repas servis à l'année ou encore les retours d'expérience après la première mise en route (notamment au sujet du compostage ou non des os et des déchets carnés. Ainsi, tous ne vont pas prendre en considération les mêmes déchets.

Le collège de Montcornet évite 5t/an de restes de repas, 7 autres t/an sont évitées dans le Collège de Château-Thierry. Tandis que le collège à Villers-Cotterêts, qui composte uniquement les épluchures,évite 1t/an.

Trois modes de compostage ont été testés dans des établissements pilote. L'acquisition d'un composteur électromécanique, qui traite 12 à 17 tonnes / an, 325 repas/jour maximum, n'a pas été à la hauteur des espérances du collège de Braine, dont le rythme d'activité et de production des déchets n'étaient peut-être pas adaptés.

A l'inverse, le collège de Montcornet a été équipé de composteurs rotatifs, dont l'appropriation par l'équipe technique, remplit parfaitement les attentes de l'établissement en matière de gestion et de valorisation des biodéchets.

Les actions de compostage s'accompagnent d'une campagne de promotion des bons gestes de tri et de lutte contre le gaspillage alimentaire, à l'instar des supports de communication mis en place au collège de Belleu, avec le partenariat de la collectivité compétente en collecte des déchets.

MISE EN OEUVRE

Planning

Etapes clés des actions

Etape	Réalisation prévisionnelle/effective (mois/année)	Remarque(s)
Réalisation d'une étude sur la gestion des déchets organiques des collèges	Etude rendue en avril 2012	-
Identification d'un site pilote	Site identifié en juin 2012	Collège de Montcornet
Réalisation du projet sur le site pilote	Prévu: Semestre 1 - 2013 Réalisé: Semestre 2 - 2013	Démarrage compostage des DO Novembre 2013
Valorisation du projet et sensibilisation d'autres structures	Prévu: Semestre 2 - 2013 Réalisé: Semestre 1 et 2 - 2014	Inauguration du site (05/2014) Organisation de visite du site pour d'autres structures
Extension de la pratique du compostage sur d'autres sites	2014 (2 nouveaux collèges visés)	- autres sites équipés: EDEF Saint Quentin et Soissons - Projets en cours: collèges Château-Thierry, Villers Cotterets et Braine
Extension de la pratique du compostage sur d'autres sites	2015 et au-delà	-Poursuite de l'équipement d'établissement, 3 projets en cours, puis un collège par an.

Moyens humains

Un chargé de mission prévention déchets, chargé de dimensionner, au cas par cas, les besoins de chaque structure, de 2011 à 2016. Depuis début 2016, un nouveau chargé de mission anime cette action afin de poursuivre l'accompagnement des demandeurs de projets similaires. Ajoutons à cet effectif un animateur ordures ménagères, qui a réalisé l'exposition sur la lutte contre le gaspillage en restauration collective.

Moyens financiers

Les équipements propres aux sites de compostage (Bacs à compost, abris, fondations et petit matériel etc.), sont financés par le Conseil Départemental de l'Aisne.

Les partenaires financiers sont l'ADEME et le CD02.

Moyens techniques

Le chargé de mission déchets organise la bonne mise en place de l'opération avec le matériel adapté. Les aires de compostage se composent généralement de bacs à compost et d'un bacs à broyat et de maturation, Un dallage pour le site de compostage, notamment lorsqu'il s'agit de composteurs rotatifs manuels, peut être jugé nécessaire.

Partenaires mobilisés

Nos partenaires pour ces actions sont l'ADEME, les collectivités locales et les trois Etablissements Départementaux de l'Enfance et de la Famille de Saint-Quentin, de Soissons et de Laon.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Recommandations éventuelles

Nous referions :

- Etude préalable sur l’ensemble des collèges qui permet d’inscrire la démarche dans une réflexion globale et de disposer d’une synthèse réglementaire et d’une base technique.
- Les visites de sites existants, riches d’enseignements et très convaincantes pour les porteurs de projets potentiels.
- Proposer la formation de guide composteur aux agents des collèges et foyers pressentis pour le suivi local des projets.

Nous ne referions pas :

- Le choix de la technique « composteur électromécanique » pour le collège de Braine. Une technique coûteuse, contraignante pour l’établissement, non reproductible dans les familles des élèves et qui ne fournit pas un support pédagogique satisfaisant.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | CONTENEUR | JEUNESSE | GASPILLAGE ALIMENTAIRE | DECHETS VERTS | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Aline BLIN

aline.blin@ademe.fr

Direction régionale Hauts-De-France